

Communiqué du 16 mars 2020

Cour supérieure matières civiles et familiales

District de Longueuil

1. Le palais de justice de Longueuil ne fonctionne qu'avec des services réduits (services essentiels). Le greffe civil ne sera ouvert que pour les urgences.
2. Les causes au fond sont reportées sauf dossiers urgents.
3. Les salles 1.17 et 1.15 seront ouvertes.
4. Les causes qui procèdent seront à huis clos. Les avocats et les parties doivent attendre à l'extérieur de la salle (même la salle 1.17). Ils seront appelés à tour de rôle.
5. Les seules causes qui procéderont seront celles touchant les activités urgentes retenues pour la continuité des services comme indiqué sur le communiqué ci-joint. Vous pouvez également trouver le communiqué sur le site internet de Justice Québec.
6. Nous privilégierons, dans la mesure du possible les moyens technologiques afin de traiter les dossiers à distance.
7. Toutes les demandes de remise de consentement présentable en salle 1.17 seront acceptées sans la nécessité de se présenter en salle de cour, et ce peu importe le nombre de remises antérieures. Ces demandes pourront se faire au cours de la journée où le dossier devait procéder par téléphone ((450) 646-1405), courriel (chantal.bertrand@judex.qc.ca) ou fax ([450] 928-7754) en indiquant clairement le nom des parties et le numéro du dossier. Si nous n'avons aucune nouvelle des avocats ou des parties, le dossier sera remis sine die. Nous comptons sur la collaboration des avocats et des parties afin de discuter ensemble des mesures de gestion appropriées qui s'imposent dans les circonstances.
8. Les dossiers qui sont fixés en salle 1.15 et qui ne sont pas visés par les activités urgentes pour la continuité des services devront être remis à une date ultérieure en communiquant avec l'adjointe de la juge coordonnatrice madame Chantal Bertrand ((450) 646-4023. Nous comptons sur la collaboration des avocats et des parties afin de discuter ensemble des mesures de gestion appropriées qui s'imposent dans les circonstances.
9. Les séances de formation sur la parentalité sont annulées jusqu'à nouvel ordre.
10. Nous nous ajusterons selon l'évolution de la situation.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration